

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 29 OCTOBRE 2020

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mmes et Mrs Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, *Échevins*

Mmes et Mrs Etienne PIRET, Luc JONNART, Laurent ARMAN, Benoit DEGHERAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

Mme Natacha LEROY
Mr Frédéric JOIE
Mr Jérôme URBAIN
Mme Marinella CRAMAROSSA
Mme Eugénie RUELLE
Mr Alexandre ROMBAUT
Mr Alexandre BALOURDOS

ABSENT(E)(S) :

Convoquée en date du 21 octobre 2020, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 29 octobre 2020

à 19h45

Salle B du Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

M. Devin remercie M. Piret et M. Ferrari pour l'accueil favorable réservé à la tenue en présence de ce Conseil communal. Cette séance permet à chacun de pouvoir s'exprimer et notamment sur la thématique budgétaire qui figure à l'ordre du jour. M. Devin indique que la tenue de ce Conseil communal en présentiel se veut dans un strict respect des conditions sanitaires et il précise qu'avec les différents Chefs de Groupe, il a été convenu que les débats seraient orientés afin de pouvoir clôturer la séance vers 21h00 et permettre à chacun de respecter le couvre-feu.

BUDGET VILLE

1. Approbation de la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2020

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2020, aux chiffres suivants :

- Service ordinaire, résultat global : boni 6.323.814,48 €;
- Service extraordinaire, résultat global : boni 979.579,53 €.

M. Bejarano Medina présente la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2020.

Les budgets communaux reposent sur des prévisions. Parmi celles-ci, il est des coûts que l'on peut calculer de manière précise, d'autres qui réservent des surprises en cours d'année. Par le biais de ces modifications budgétaires, nous pouvons donc adapter le budget communal et clôturer l'exercice comptable sans difficultés tout en veillant au maintien de nos projets.

Aussi, aujourd'hui, je me permets de vous présenter nos dernières rectifications de l'exercice 2020...préparées avec pour toile de fond le covid-19 et sa 2^{ème} vague de contamination...

Rappelons que lors de l'élaboration de la précédente MB présentée en juin dernier, nous enregistrons un boni présumé de 160.336 € (PM BI 245.633 €) et un solde cumulé de 6.069.995 €. (PM BI 6.018.233 €)

Enfin, cette seconde MB se clôture par un excédent de 712.516 € et un solde cumulé de 6.323.814 € et ce, malgré un transfert final 2020 vers le fonds de réserve extraordinaire de 1.700.000 €.

Ce «bonus»...honorabile engrangé par notre maîtrise des deniers publics nous permettra probablement de contenir les effets de la crise économique, financière, sociale et surtout sanitaire que nous traversons...

SERVICE ORDINAIRE

Parcourons brièvement les modifications en recettes :

Pour les exercices antérieurs : il s'agit principalement :

- le complément de dividende des intercommunales gaz + 6.657 € et électricité + 7.411 €

Pour un montant total en plus de 28.738 €

A l'exercice propre :

- Réduction de la taxe sur l'enlèvement des immondices - 180.000 € (non distribution de sacs gratuits)
- Augmentation des amendes administratives + 70.000€
- Baisse généralisée dans les domaines impactés par la crise : écrits publicitaires – 100.000 € / documents administratifs – 50.000 € / droits de place au marché – 15.000 € / loges foraines – 6.500 € / panneaux publicitaires – 10.000 € / parking – 45.000 € / occupations diverses en voiries – 8.000 € / location de salles – 15.000 € / droits d'entrée piscine – 60.000 €

Pour un montant total en moins de 342.266 €

Ce qui nous amène à une diminution de recettes de l'ordre de 313.528 € soit 0,67% de l'ensemble des recettes à la MB1 (46.625.976 €)

En matière de dépenses

Pour les exercices antérieurs : Il s'agit entre autre

- De la cotisation de responsabilisation (2020 = 285.035 € en progression constante jusqu'à l'année 2025)

Et ce, pour un total en plus de 327.099 €

A l'exercice propre, examinons les variations globales de crédits (en + et -) par fonctions budgétaires (pour le détail, voyez vos documents)

1. **Fct – pompiers**
Diminution de 291.034 € (réduction de la dotation)
2. **Fct – institutions de soins (lutte contre le covid-19)**
Augmentation de 79.000 €
3. **Fct - désinfection, nettoyage, immondices**
Réduction de 226.318 € (achat de sacs Hygéo – 180.000 €)

Pour un total en moins de 894.446 €

Ce qui nous amène à une diminution de dépenses de 567.346 € ce qui représente 1,39% sur un budget prévisionnel de dépenses en MB1 de 40.555.980€.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

La mise en œuvre et la finalisation de nos objectifs (projets) nous amène pour la seconde fois à revoir nos prévisions.

La majoration prévue de 972.841 € sera financée par :

- Prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire :
677.890 €
- Subsidés : 294.951 €

Et ce, en total respect avec la balise d'emprunt fixée par la RW...

Les principales rectifications et compléments portent sur :

- Honoraires – AP – construction sur le site des Académies :
+ 438.251 €
- Rénovation des sanitaires de l'école de Buvrines : + 40.000 €
- Achat d'un véhicule électrique PCS (justification du subside PCS 2020) :
+ 35.000 €
- Subside exceptionnel FE St-Ursmer (achat de caméra – obligation tutelle) :
+ 6.389 €
- Achat de 5 portes sectionnelles électriques à l'arsenal des pompiers :
+ 24.000 €

M. Piret indique qu'à la lecture de cette modification budgétaire, l'impact « Covid » n'est pas aussi énorme qu'attendu. En effet, il constate une augmentation des dépenses mais qui est compensée par une diminution corolaire de dépenses liées à l'organisation de certains événements. Il remarque dès lors que l'impact pour les finances communales en 2020 devrait se situer autour de 80.000 EUR à son sens. Il pose une question relativement à une augmentation de 10.000 EUR vers 20.000 EUR des non-valeurs sur taxe et demande quelle en est la raison. Il constate par ailleurs une augmentation de 12.000 EUR à 50.000 EUR des dépenses liées aux couvertures assurances et constate enfin, des poursuites judiciaires passant de 10.000 EUR à 75.000 EUR. Il souhaite connaître les raisons de ces modifications de crédits.

M. Devin indique, concernant la situation financière dans un contexte « Covid », que les pertes observées sont des pertes immédiates. Il précise qu'il conviendra ensuite de constater ce qui arrivera lors des exercices suivants et c'est effectivement sur le plus long terme que le risque est le plus grand pour les finances communales.

M. Bejarano Medina explique qu'en ce qui concerne l'augmentation des crédits en assurances, il s'agit d'un nouveau contrat et que relativement aux frais de justice, il s'agit d'un procès perdu.

Mme Robaye, concernant les non-valeurs, indique qu'il est procédé en chaque début d'année à une estimation des irrécouvrables qui grèveront les recettes communales. Lors du compte, le montant de ces irrécouvrables se situe toujours aux alentours de 40.000 EUR à 50.000 EUR. Il s'agit d'irrécouvrables, par exemple, liés à des redevables établis à l'étranger pour lesquels il est impossible de procéder au recouvrement des montants ou encore de personnes qui se trouvent dans une situation financière ne permettant pas de faire face à ces créances. Mme Robaye indique plutôt que de gonfler le chiffre des irrécouvrables d'année en année, elle préfère tenir ces chiffres à jour régulièrement et notamment lors de la modification budgétaire. Elle précise par ailleurs qu'en cas de retour à meilleure fortune, les procédures de recouvrements peuvent être relancées.

M. Piret, par rapport au marché d'assurances, entend qu'il s'agit d'un nouveau contrat mais il estime alors que celui avait été fort mal évalué puisque le montant est multiplié par 5. En ce qui concerne le procès perdu, il souhaite savoir le sujet du litige.

Mme Robaye indique qu'il convient d'être attentif au fait qu'une erreur de lecture a pu être commise en ce qui concerne les dépenses liées aux couvertures d'assurances. Ce n'est pas une augmentation des crédits de 12.000 EUR vers 50.000 EUR mais une augmentation des crédits de l'ordre de 12.000 EUR tandis que le crédit initial mentionné au budget 2020 était de l'ordre de 40.000 EUR. Il ne s'agit donc pas d'une multiplication par 5 des crédits, mais d'une augmentation de ceux-ci de l'ordre de 20 %.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 4

Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE

2. Approbation de la dotation à la Zone de Police de Binche/Anderlues - Exercice 2021

- DECISION

Le Conseil communal est invité à:

- approuver la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Police de Binche/Anderlues pour l'exercice 2021, à savoir un montant de 3.920.132,66€;
- transmettre la présente au Conseil de Police et à la Directrice financière f.f..

Accord à l'unanimité

3. Approbation de la dotation à la Zone de Secours - Exercice 2021

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant de la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Secours pour l'exercice 2021, à savoir un montant de 1.278.651,96€;
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière f.f..

M. Devin indique que la Province de Hainaut a dégagé 11.000.000 EUR pour augmenter son intervention dans les budgets des différentes Zones de Secours dont la Zone Hainaut Centre. Il en résulte une diminution corolaire de la cotisation de la Ville de Binche au sein de la Zone Hainaut Centre. Cette diminution est néanmoins limitée et compte tenu d'une augmentation du budget global de la Zone Incendie. Il tient à préciser que le budget de la Zone Hainaut Centre n'est pas encore finalisé et que la clé de répartition n'est pas encore fixée. Dès lors, la dotation ici renseignée, est basée sur la clé de répartition actuelle et en fonction du projet de budget de la Zone Hainaut Centre. Concernant la clé de répartition, si aucun accord n'intervenait entre les différentes Villes et Communes partenaires de la Zone, il appartiendrait au Gouverneur d'imposer une clé de répartition.

Accord à l'unanimité

4. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville de Binche pour l'exercice 2020 - Présentation du budget communal pour l'exercice 2021 - Approbation du budget communal pour l'exercice 2021

- DECISION

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2020 et de la présentation du budget communal pour l'exercice 2021, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2021.

M. Bejarano Medina présente le budget communal pour l'exercice 2021.

L'élaboration de ce budget s'est avérée plus complexe qu'à l'accoutumée principalement compte tenu de la crise sanitaire majeure que nous subissons depuis mars 2020 et dont nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les impacts financiers, économiques, sociaux, sanitaires... et ce, à l'échelle planétaire !

Notre volonté a été de façonner ce budget 2021 (qui ne sera pas une année banale) avec un maximum de réserve quant aux inconnues provenant du Covid-19 surtout mais aussi de poursuivre une gestion attentive la plus réaliste possible des deniers publics.

Aussi, je profite de cette tribune pour remercier Mme la Directrice financière et son équipe pour tout le travail réalisé...

Parcourons donc ce 3^{ème} budget de cette législature (2019-2024)

RECETTES

En matière de recettes globales, celles-ci se répartissent en recettes

- **De prestations: 829.538 €**
(redevances d'occupation du domaine public, entrées piscine, locations des salles et concessions cimetières)
Diminution de 182.759 € par rapport à 2020 – liée e.a à l'arrêt de la piscine pour cause de travaux .
- **De transferts :36.369.521 €**
(Fonds des Communes, IPP, Pr.I, TC, la fiscalité communale et les subventions APE et autres...)
En hausse de 235.639 € - par prudence Add. IPP (7.962.837 €) identiques à 2020 alors que le SPF Finances nous annonçait 8,2 Mo € (effets Covid inconnus) – Add. PRI (+175.000 €) sur base des dernières estimations RW – compensation forfaitisation réductions PRI (+ 80.000€)
- **De dettes : 1.251.202 €**
(Dividendes des intercommunales)
En diminution de 15.595 € par rapport à 2020.

Pour un montant total de **38.450.262 €** soit une augmentation de **37.284 €**
(+/- 0,1% du budget initial 2020)

Parcourons brièvement les principales fonctions révisées...

Fiscalité

Les additionnels communaux (au Pr.I, à l'IPP et à la TC) progressent de **196.513 €**. (Principalement les add.au précompte immobilier et les véhicules automobiles – les add. à l'IPP ont été repris comme en 2020). Je précise à l'aimable assemblée que pour cet exercice encore - il n'y a pas de nouvelles taxes ...ni d'augmentation de celles existantes. Que du contraire, sans connaissance des impacts futurs du Coronavirus, les recettes provenant de la fiscalité communale ont été réduites de 177.043 €. (Retenons la délivrance des documents administratifs -34.000 € - les inhumations, dispersions et mises en columbarium – 25.000 € - panneaux publicitaires – 10.000 € - droits de place sur le marché – 15.000 € - taxes sur les parking -20.000 € - écrits publicitaires - 100.000 €...baisse constatée au fur et à mesure des comptes successifs - délivrance de documents urbanistiques + 30.000 €)

Administration générale

Notons l'augmentation de la recette d'amendes administratives (+70.000 €)

Agriculture

L'Alloët a prévu en 2021 une distribution partielle de revenus sur la vente de bois soit **13.200 €**.

Education populaire et Arts

Notons la réduction des droits d'entrée à la piscine – 100.000 € (suite à la fermeture prévue en 2021) et les locations de salles – 24.000 € svt cpte 2019)

DEPENSES

Elles s'élèvent globalement à **37.870.854 €** et réparties en

- **Dépenses de personnel: 15.452.100 €** soit **40,8%** du total des dépenses. Celles-ci sont en diminution (de **1,32%**) par rapport au budget initial de 2020. Elles prévoient une indexation de 2% au cours du 4^{ème} trimestre 2021 et tiennent compte des départs en pension ainsi qu'une réflexion sur les recrutements et les remplacements du personnel en vue de supprimer progressivement les doublons. (plus de remplacements systématiques)
- **Dépenses de fonctionnement : 5.462.061 €** soit **14,42%** des dépenses totales. Elles sont en légère augmentation de (**0,46%**) par rapport au budget précédent et ont été estimées sur base d'une année de fonctionnement normal « sans crise » tout en prévoyant un crédit (55.000 €) pour faire face au Covid.
- **Dépenses de transfert : 13.115.444 €** soit **34,63%** du budget dépenses. Elles sont diminuées (de **0,86%**) par rapport à 2020. Ces ajustements sont principalement dus à la reprise du financement par la Province de la Zone de Secours à hauteur de **436.000 €** couplée à une indexation de la dotation Ville à la zone de secours + **140.000 €**, à la zone de la Police + **90.000 €**. En ce qui concerne le CPAS, la dotation reste inchangée (à **4.500.000 €**)
- **Dépenses de dettes : 3.841.248 €** soit **10,14%** des dépenses ordinaires de l'exercice propre. (Elles sont en diminution de **0,1%** par rapport à 2020.) Cette diminution (2.349 €) provient de la réduction de **80.000 €** dans l'intervention à la régie foncière. Notre niveau d'endettement reste donc sous contrôle.

A l'exercice antérieur

Retenons le rattrapage de la cotisation de responsabilisation (CRP) à concurrence de **829.048 €** pour 2021 qui progressera annuellement de manière importante jusqu'en 2025. (1.659.000 €)

Prélèvement

Compte tenu de la très faible rémunération de nos réserves financières placées, notre majorité a souhaité réserver une enveloppe de **1.000.000 €** (pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire), tout en stabilisant nos économies. (à + de 5.000.000 €)

Pompiers

Dotation à la zone de secours + **140.000 €** et reprise par la Province du financement de la Zone de Secours à hauteur de **436.000 €**.

Justice – Police

Retenons la majoration de la dotation de **90.000 €**.

Commerce – Industrie

A retenir, la prime pour la création de nouveaux commerces + **30.000 €** (Créashop +)

Education populaire & Arts

Toutes les subventions au monde associatif local et aux sociétés carnavalesques ont été reconduites comme en 2020.

Les dépenses concernant la piscine ont été réduites en fonction de la fermeture prévue en 2021.

Sécurité – Assistance sociale

La dotation au CPAS a été reconduite comme en 2020 (**4.500.000 €**).

Institution de soins

Retenons l'achat de fournitures – lutte coronavirus + **50.000 €** et + **5.000 €** en prestations de tiers.

Logement – Urbanisme

Épinglons la réduction des pertes d'exploitation de la régie foncière - **80.000 €**.

Le budget présenté ce soir se solde à l'exercice propre par un boni de 579.408 € qui vient s'ajouter au surplus des exercices antérieurs pour porter le résultat du boni présumé à 5.074.175 € et ce, malgré un transfert de 1.000.000 € vers le fonds de réserve extraordinaire.

Je rappelle également la constitution de provisions (500.000 € en 2014, 500.000 € en 2016 et 700.000 € en 2019) soit 1.700.000 € (1.200.000 € Ville et 500.000 € pour le CPAS) disponible immédiatement pour maintenir l'équilibre budgétaire de nos finances.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le pouvoir communal est confronté au même titre que l'ensemble des pouvoirs publics (Régionaux, communautaires, fédéraux, européens et mondiaux) aux enjeux soulevés par la crise sanitaire qui n'en finit plus...depuis 2020 et dont les ravages collatéraux restent encore à venir ! Ce budget extraordinaire s'inscrit donc dans la suite logique de notre déclaration de politique communale de début de législature et dans la continuité de la planification de notre PST et ce, pour répondre aux attentes de nos concitoyens...en maintenant une situation financière saine qui n'hypothèque pas le futur de notre Ville.

Pour 2021, notre plan d'investissement s'élèvera à 7.635.744 € financé par :

- **Emprunt part communale** : 2.498.837 €
- **Subsides** : 2.050.978 €
- **Prélèvement sur fonds de réserve** : 1.695.000 €
(1.000.000 € en 2021 + solde antérieur)
- **Autre source de financement*** : 1.390.929 €

(* principalement la SPGE pour le FRIC rue de la Station et rue Albert 1^{er} ainsi que le remplacement des luminaires prêt ORES)

Il sera réparti comme suit :

- 1. **Marchés stocks** : 1.670.000 €
- 2. **Travaux subsidiés** : 4.233.744 €
- 3. **Lien avec le PST** : 867.000 €
- 4. **Sécurité** : 865.000 €

Sans vouloir présenter une liste exhaustive, les investissements suivants méritent à mon sens d'être épinglés :

1. **Achat de caveaux et de columbariums 85.000 €**
2. **Marchés stock « enseignement - écoles »**
Sanitaires 50.000 € - peintures 70.000 € - toitures 50.000 € - carrelages et revêtements de sol 75.000 €
3. **Marchés stock : voiries 150.000 € - voiries agricoles 70.000 € - rabotage/pose 500.000 € - fossés et ruisseaux 100.000 € - chemisage égouts 50.000 € - trottoirs et pistes cyclables 250.000 €**
4. **Marché stock : essais sur chantier 45.000 € (décret Walterre)**
5. **Extension de l'école Péronnes-Village 1.008.744 € (subside PPT 2019)**
6. **Rénovation cour arrière école de Waudrez 50.000 €**
7. **FRIC 2021 rue de la Station Ressaix 2.100.000 € (subsidé)**
8. **FRIC 2021 rue Albert 1^{er} Leval 1.125.000 € (subsidé)**
9. **Achat de matériel de décoration pour les rues commerçantes 20.000 €**
10. **Achat de véhicules électriques 65.000 €**
11. **Plan remplacement des chaudières 100.000 €**
12. **Reconstruction du mur de l'ancien cimetière d'Epinois 135.000 €**
13. **Restauration de la Tour de l'Eglise d'Epinois 270.000 €"**

M. Piret indique, tout d'abord que ce budget est globalement un copier-coller du budget 2020 dans la continuité duquel il s'inscrit. Deuxièmement, il demande des explications relativement à l'entretien des chemins balisés dont il constate une disparition de la dépense. Il demande si ce projet d'entretien des chemins balisés était subsidié et s'il s'agit d'une disparition de la dépense corolaire à une disparition du subside. Troisièmement, il constate une diminution pour le Musée, de 12.000 EUR dans la prise en charge des frais d'assurances de celui-ci. Il souhaite en connaître la raison.

Quatrièmement, concernant le Cpas, il constate que le montant de la dotation de la Ville à ce dernier, est identique à 2020. Il craint des surcoûts à venir dans un contexte « Covid » compte tenu, notamment, de la situation à la RJM ou encore des aides sociales, qui selon lui sont appelées à augmenter mais aussi des difficultés financières auxquelles plusieurs citoyens vont être confrontés dans le cadre de cette crise. Cinquièmement, il constate que la cotisation à Antenne Centre Télévision avait été augmentée en 2020 de 30.000 EUR environ et qu'il est proposé au budget 2021 de ramener le montant de cette cotisation aux chiffres 2019. Il demande quelle en est la raison. Ensuite, par rapport aux recettes, il constate que le bus communal ne suscitera plus de recettes. Il demande s'il s'agit d'une suppression du service ou d'une orientation vers une gratuité de ce service. Septièmement et concernant Wallo'net, il remarque qu'il n'y a plu de recettes concernant ce projet. Il demande si ce projet ne sera pas renouvelé en 2021.

M. Devin indique que oui, ce budget s'inscrit dans la continuité de celui de 2020 et des années précédentes. Il s'agit d'une continuité prudente qui permet de dégager un boni et de conserver, au sein de la Ville et du Cpas, des réserves pour faire face à d'éventuelles difficultés, et notamment 500.000 EUR de provision pour la Ville et de même pour le Cpas. M. Devin rappelle que ce projet de budget est dès lors prudent et compte tenu des incertitudes présentes pour le futur. Il estime que M. Piret, lui-même indépendant, est bien conscient de ce contexte d'incertitude et qu'il peut facilement comprendre la prudence dans laquelle ce budget s'inscrit. Pour l'IPP et dans ce contexte de prudence, M. Devin indique que le montant en recette tel qu'inscrit dans ce budget, est celui qui figure au budget 2020 et qui ne tient pas compte de l'augmentation communiquée par le SPF Finances de cette recette en IPP. M. Devin indique que ce chiffre inférieur au chiffre communiqué par le SPF Finances, risque de susciter une remarque de la part de l'autorité de Tutelle. Néanmoins, il estime que l'inscription d'un chiffre prudent est nécessaire compte tenu d'une incertitude quant à la perception en IPP qui sera possible en 2021. Sur les différentes questions posées par M. Piret et concernant les sentiers balisés, il s'agit bien d'une suppression de la dépense liée à une suppression de la recette. Ce projet n'étant plus supporté par la Région Wallonne. En ce qui concerne l'assurance du Musée, M. Devin rappelle que les œuvres couvertes par cette prime en assurances sont la propriété du Musée et donc elles ont vocation, dans le cadre d'une répartition normale des charges, d'être assurées par le Musée. Il précise que les aides de la Ville au Musée sont estimées pour un montant annuel de 500.000 EUR et concernent la mise à disposition de personnel, la prise en charge de différents contrats liés à la protection du bâtiment ou encore l'entretien des infrastructures de type chaudière et le remplacement de celle-ci. Relativement au point de la dotation au Cpas, M. Devin rappelle qu'une provision pour risques et charges en faveur du Cpas, est constituée dans les comptes de la Ville pour un montant de 500.000 EUR. Il félicite le Président du Cpas, pour la bonne gestion de l'institution et précise que des projets ambitieux sont engagés par le Cpas, concernant notamment le développement d'une nouvelle maison de repos. Par ailleurs, M. Devin indique que dans le contexte « Covid », le Cpas bénéficie d'un subside régional de plus de 440.000 EUR qui doit lui permettre de soutenir les personnes les plus fragiles et affaiblies par la crise. M. Devin conclut en indiquant que par la vitalité de sa gestion, le Cpas acquiert une certaine indépendance pour la mise en œuvre de ses projets. A la question relative à Antenne Centre Télévision, M. Devin indique qu'il veut rassurer concernant toutes mesures de rétorsion de la Ville de Binche à l'encontre d'Antenne Centre Télévision dans le cadre d'une couverture qui serait estimée comme non satisfaisante par la télévision locale de son territoire. M. Devin indique, qu'à une époque, un droit de réponse était sollicité dans le journal d'Antenne Centre par la Ville de Binche et nous n'en sommes pas là. Une réunion s'est tenue ce 29 octobre avec Antenne Centre Télévision et qui a permis à un comité de crise de gestion de la télévision locale, d'entendre le Président d'Antenne Centre sur les perspectives de la télévision. M. Devin aura l'honneur de lancer et présider un débat à la CUC concernant Antenne Centre Télévision. Antenne Centre Télévision rencontre des difficultés notamment financières et plusieurs

pistes sont sur la table afin de permettre à la télévision locale de dépasser ces difficultés financières. Parmi ces pistes, il y a un refinancement des télévisions locales par la Fédération Wallonie Bruxelles qui pourrait dégager jusqu'à 1.200.000 EUR pour les télévisions locales situées sur son territoire. Une autre piste consiste, en une décision de justice, qui pourrait orienter la situation des finances de la télévision locale et enfin, un déménagement d'Antenne Centre avec un retour dans ses installations initiales. Enfin, une revalorisation jusqu'à un montant de 50 cents par habitant des cotisations des différentes communes pourrait enfin être une dernière piste permettant à Antenne Centre de sortir des difficultés financières qu'elle rencontre. A ce stade, le budget 2021 de la Ville de Binche prévoit un montant de cotisation identique au montant de la cotisation versée en 2019. En 2020, la Ville de Binche a inscrit à son budget un montant de 31.000 EUR supérieur au montant de la cotisation telle que versée en 2019. Cette inscription budgétaire faisait suite à une demande de revalorisation de la cotisation qui avait été adressée par Antenne Centre à l'ensemble des communes partenaires. Etant donné que la Ville de Binche était la seule à répondre favorablement à cette demande, le taux des cotisations des Villes et Communes à Antenne Centre est resté identique en 2020. Il n'y a donc pas d'accord à ce stade pour 2021. Il est donc proposé d'inscrire un montant de cotisation en 2021 qui sera identique à celui versé en 2019 et en 2020 par la Ville de Binche. Il termine en indiquant qu'Antenne Centre est un outil très important en Région du Centre et qu'il n'y a aucune animosité entre la Ville de Binche et sa télévision locale dont il résulterait une diminution de cotisation en 2021. Concernant la sixième question de M. Piret relative au bus, M. Devin précise qu'il ne roulera pas en 2021 suite à la fermeture de la piscine actuellement dans un contexte « Covid » et en 2021, dans le cadre des travaux de rénovation de l'infrastructure.

M. Piret, concernant le Musée, rappelle qu'une partie des collections appartient à la Ville de Binche et qu'il reviendrait, dans la logique telle qu'exprimée par M. Devin, à la Ville de Binche de prendre en charge la couverture. Il s'agit des collections acquises avant 1980, qualifiées de fond ancien.

Pour terminer, M. Devin veut rassurer les différents membres des associations actives sur le territoire communal. L'ensemble des subsides sera versé en 2021 et compte tenu d'une approbation du budget 2021. Avec le Conseil communal, il veut assurer le soutien aux différentes associations même si elles ne peuvent attester d'un maintien d'activité en 2020. Il remercie l'ensemble des membres, en back-office, qui ont travaillé à la préparation de ce budget 2021.

Pour: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 5

Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI

5. Budget communal de l'exercice 2021 - Fixation des petits investissements

- DECISION

Le Conseil communal est invité à fixer à 10.000 € maximum par marché et à 2.000 € maximum par unité de bien, les montants limites pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2021, pour de petits investissements. Ces montants s'entendent hors T.V.A.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

6. Tutelle du CPAS - Finances - Compte Budgétaire de l'exercice 2019

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les comptes annuels de l'exercice 2019 du CPAS.

Accord à l'unanimité

7. Tutelle du CPAS - Finances - Budget général de l'exercice 2020 - Modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2020 du CPAS.

Accord à l'unanimité

8. Tutelle du CPAS - Budget général de l'exercice 2021

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget général de l'exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

Accord à l'unanimité

FINANCES

9. Secteur Historique - DIHECS 2019 de l'Assainissement bis (Dépenses Investissements Hors Exploitation Courantes) - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - Parts D

- Approbation

- DECISION

Dans le cadre des « Dépenses Investissements Hors Exploitation Courantes – DIHECS 2019 », le Conseil communal est invité à :

- libérer la quote-part de 2.363,55 € due par la Ville de Binche dans le cadre du Secteur Historique
- DIHECS 2019 de l'Assainissement bis (Dépenses Investissements Hors Exploitation Courantes) - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - Parts D ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 482/812-51 (n° de projet 20202003) et financé par prélèvement sur le fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

10. Secteur Historique - Frais de fonctionnement assainissement bis - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - 2019 - Parts D

- **Approbation**
- **DECISION**

Dans le cadre du Secteur Historique – Frais de fonctionnement assainissement bis – Appel à souscription au capital de l'Intercommunale – 2019 - Parts D, le Conseil communal est invité à :

- libérer la quote-part de 14.818,37 € due par la Ville de Binche dans le cadre Secteur Historique – Frais de fonctionnement assainissement bis – Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - 2019 - Parts D;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 482/812-51 (n° de projet 20202004) par prélèvement sur le fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

11. Egouttage - Décompte final des travaux « Rue Belle-Vau » - TC EC 034 Dossier SPGE 55022/02/G030 - Réception provisoire du 14/01/2020 - Libération des parts C

- **Approbation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Egouttage – Décompte final des travaux « Rue Belle-Vau » - TC EC 034 Dossier SPGE 55022/02/G030 – Réception provisoire du 14/01/2020 – Libération des parts C, le Conseil communal est invité à :

- souscrire des parts bénéficiaires sans droit de vote (parts C) dans le capital de l'Intercommunale IDEA pour la somme totale de 301.552,89 € correspondant à la quote-part financière dans les travaux d'égouttage de la rue de Belle-Vau, souscription à libérer en vingtième chaque année ;
- financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 877/812-51 (numéro de projet 20210049).

Accord à l'unanimité

12. Egouttage - Décompte final des travaux « Rue Evence » - TC EC 033 Dossier SPGE 55022/02/G031 - Réception provisoire du 04/06/2019 - Libération des parts C

- **Approbation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Egouttage – Décompte final des travaux « Evence » - TC EC 033 Dossier SPGE 55022/02/G031 – Réception provisoire du 14/01/2020 – Libération des parts C, le Conseil communal est invité à :

- souscrire des parts bénéficiaires sans droit de vote (parts C) dans le capital de l'Intercommunale IDEA pour la somme de 88.772,93€ correspondant à la quote-part financière dans les travaux d'égouttage de la rue Evence, souscription à libérer en vingtième chaque année ;
- financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 877/812-51 (numéro de projet 20210050).

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

13. Régie foncière - Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2020

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 2 de la Régie foncière pour l'exercice 2020 aux montants ci-après, soit une modification budgétaire n° 2 en équilibre:

- Recettes : 3.018.833,59 €;
- Dépenses: 3.018.833,59 €.

Accord à l'unanimité

14. Budget de la Régie foncière communale - Exercice 2021

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie foncière communale pour l'exercice 2021. Celui-ci présente un solde de :

- Recettes: 2.526.516,53 €;
- Dépenses: 2.526.516,53 €.

Soit un budget en équilibre.

Accord à l'unanimité

15. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière pour le troisième trimestre 2020

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le troisième trimestre 2020, en date du 30 septembre 2020. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 981.339,97 € (neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent trente-neuf euros nonante sept cents).

Notification

16. Mise à disposition d'une parcelle de terre sise à Binche (Leval) cadastrée section B n° 750

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention d'occupation à titre précaire pour la parcelle cadastrée section B n° 750 sise à Binche (Leval) pour une contenance de 29 ares 40ca moyennant une indemnité annuelle s'élevant à 59,22 euros.

M. Van Houter indique que le montant locatif visé dans ce dossier n'est pas élevé. Il est en fait évalué conformément aux règles en vigueur sur les baux à ferme même s'il s'agit ici, d'un bail de type précaire.

Accord à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

17. Planification d'urgence - Projet de Plan Général d'Urgence et d'Intervention communal (PGUI)

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) de la Ville de Binche.

M. Devin indique que la présentation de ce dossier s'inscrit comme la dernière étape d'un travail de longue haleine. Un travail qui a résulté en septembre 2020 dans l'organisation avec les Services du Gouverneur, d'un exercice sur table de crise et dont la thématique était une inondation majeure de l'infrastructure de la RJM et d'autres parties du territoire communal. Il précise que cet exercice a permis de tester les réflexes en gestion de crise et que des personnes (Cpas, Ville, Police,...) n'étaient pas briefés, ont pu répondre de manière satisfaisante. La mise en œuvre de cet exercice est relativement rassurante. Elle a permis de constater l'efficacité du PGUI (Plan Général d'Urgence et d'Intervention communal) et tel que proposé ici en Conseil communal.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

18. Rénovation des sanitaires maternels de l'Ecole communale de Buvrines

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché "Rénovation des sanitaires maternels de l'Ecole communale de Buvrines", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1753 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Rénovation des sanitaires maternels de l'Ecole communale de Buvrines. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 35.005,75 € hors TVA ou 37.106,10 €, 6% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 722/723-52 (numéro de projet 20202002) sur fonds propres et subsides.

M. Van Houter indique que le projet, ici sous le cahier des charges, s'inscrit à la suite du subside obtenu par la Ville de Binche auprès du Ministre Daerden et relativement à la rénovation d'infrastructures sanitaires dans les écoles et dans le cadre de la crise « Covid ».

Accord à l'unanimité

19. Aménagement d'un fossé - Rue des Saules à Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 1755 et le montant estimé du marché "Aménagement d'un fossé - Rue des Saules à Waudrez", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 38.117,56 € hors TVA ou 46.122,25 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- rattacher la dépense au projet 20180023 et la financer par le crédit qui sera inscrit lors d'une prochaine modification budgétaire;
- transmettre le marché au pouvoir subsidiant SPW DAFOR pour demande de subside.

Accord à l'unanimité

20. Installation d'un portail au cimetière d'Epinois

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **APPROBATION**

Dans le cadre du marché "Installation d'un portail au cimetière d'Epinois", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 1758 et le montant estimé du marché "Installation d'un portail au cimetière d'Epinois". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,79 € hors TVA ou 39.999,93 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 878/723-60 (n° de projet 20200029).

M. Devin indique que ce projet concerne l'automatisation du portail d'accès de ce cimetière d'Epinois et qu'il s'inscrit dans le cadre d'une volonté d'équipement global des sites. Ce site est également concerné par la verdurisation.

Accord à l'unanimité

21. Démolition du bâtiment SAR/LS298 dit "Ancien atelier de confection Lescalier" rue de la Régence 6A à Binche et reconstruction d'un parking non aménagé

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Démolition du bâtiment SAR/LS298 dit "Ancien atelier de confection Lescalier" rue de la Régence 6A à Binche et reconstruction d'un parking non aménagé", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des Travaux ;

- approuver le cahier spécial des charges et la clause de réexamen réf. 1751, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Démolition du bâtiment SAR/LS298 dit "Ancien atelier de confection Lescalier" rue de la Régence 6A à Binche et reconstruction d'un parking non aménagé". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant du marché est estimé à 516.492,38 € hors TVA ou 624.955,78 €, 21% TVA comprise ou le montant de la clause de réexamen de 460.130,46 € hors TVA ou 556.757,86€, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire l'exercice 2020, article 529/722-60 (n° de projet 20171005).

Accord à l'unanimité

URBANISME

22. Permis d'Urbanisme - 2020/584/IL - Création d'une voirie à la Rue des Ateliers à Leval

- Remise d'avis
- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et à émettre un avis sur le projet relatif à la création d'une voirie, à la Rue des Ateliers à Leval.

Prise de connaissance

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

23. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2020/2021 - Calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 12 octobre 2020, point n° 12, par laquelle il décide d'approuver le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, pour l'année 2020/2021.

Accord à l'unanimité

24. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2020/2021 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la rentrée du 1er septembre 2020

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la rentrée du 1er septembre 2020 de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

- 25. Enseignement de Promotion sociale - Institut Supérieur Plus Outre - Année scolaire 2020/2021 - Convention avec le CPAS de la Commune d'Estinnes - Cours de Français langue étrangère UFDA - Niveau débutant**

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention avec la Commune d'Estinnes au nom de l'Institut Supérieur Plus Outre, relative à l'organisation des cours de Français langue étrangère UFDA, niveau débutant, pour l'année scolaire 2020/2021.

Accord à l'unanimité

TRAVAUX

- 26. Déclassement des véhicules inutilisés du Patrimoine communal - Négociation de la vente**

- DECISION

Afin de négocier la vente des épaves des véhicules inutilisés (plaques renvoyées à la DIV) et de mettre à jour la liste du charroi communal, il y a lieu de procéder à leur déclassement. Le Conseil communal est invité à procéder à leur déclassement du Patrimoine communal et à charger le Collège communal d'en négocier la vente.

Accord à l'unanimité

TOURISME

- 27. La Maison du Tourisme du Pays du Centre et la Ville de Binche - Renouvellement du projet point-nœuds - Nouvelle convention**

- APPROBATION

Dans le cadre du renouvellement du projet point-nœuds financé par la province du Hainaut, il est demandé au Conseil communal d'approuver la convention entre la Maison du Tourisme du Pays du Centre et la Ville de Binche. Celle-ci prévoit un mécanisme de pré-financement, le fonctionnement de la mise en place du réseau final, les mécanismes d'entretien du réseau et la désignation des personnes relais pour la bonne gestion du projet supra-communal.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

- 28. Personnel communal (y compris les grades légaux) - Mandataires communaux - Allocation de fin d'année 2020 - Décision de principe**

- DECISION

En application de l'article 30 du statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2020. Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin

d'année 2020 sur base des règles fixées dans l'Arrêté royal du 23 octobre 1979.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

29. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à l'avenue Wanderpepen n° 81- Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à l'Avenue Wanderpepen n° 81.

Accord à l'unanimité

30. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Ressaix à la rue des Garennes n° 107 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, à la rue des Garennes n° 107.

Accord à l'unanimité

31. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Bray à la rue Feuillet n° 2 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray, à la rue Feuillet n° 2.

Accord à l'unanimité

32. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue de l'Abattoir n°10/4 et n°10/6 - Instauration

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à instaurer deux emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite à Binche, rue de l'Abattoir n°10/4 et n°10/6.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

33. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2020

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 29 septembre 2020.

Accord à l'unanimité sans remarques

Accord à l'unanimité

*

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 29 octobre 2020 à 19h45

Points à huis clos

N°	Point	Service
1	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux - Détachement interne d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif à raison de 3 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021	Ens.
2	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Ratification du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Ens.
3	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2020/2021 - Désignation des professeurs à titre temporaire et fixation des prestations subventionnées des membres du personnel nommés à titre définitif à partir du 1er septembre 2020	Ens.
4	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2020/2021 - Grilles-horaires du personnel chargé des cours à partir du 1er septembre 2020	Ens.
5	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2020/2021 - Institut Supérieur Plus Outre - Désignation d'un professeur de comptabilité à titre temporaire dans des emplois vacants à raison de 750 périodes par année au niveau secondaire supérieur et à partir du 1er septembre 2020	Ens.
6	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2020/2021 - Institut Supérieur Plus Outre - Démission d'un professeur de comptabilité à titre temporaire dans les unités de formation CT Comptabilité DS et CT Cours commerciaux DS au niveau secondaire supérieur à dater du 25 septembre 2020	Ens.